



Licenciement faute grave à contester avec mise à pied

Par **Chris1978**, le **10/04/2013** à **14:25**

Comment puis-je réagir contre mon licenciement pour faute grave sur fabulations de collègues?

Je ne suis pas d'accord avec ce qui m'est reproché et je ne sais quoi faire, ayant reçu ma lettre de licenciement.

Par **DSO**, le **10/04/2013** à **16:01**

Bonjour,

Pour contester votre licenciement pour faute grave, il faut saisir le Conseil de Prud'hommes compétent.

Je vous conseille de prendre contact avec une organisation syndicale pour exposer l'intégralité de votre affaire, et d'évaluer avec elle vos chances de succès.

Cordialement,
DSO

Par **pat76**, le **11/04/2013** à **17:54**

Bonjour

L'employeur avait prononcé une mise à pied conservatoire avant de vous licencier pour faute grave?

Les allégations de vos collègues ayant entraînée la procédure de licenciement ont pu être prouvées matériellement?

Vous avez été assisté par un conseiller lors de l'entretien préalable?

A quelle date a eu lieu l'entretien préalable et à quelle date a été postée la lettre de licenciement?